



## Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence

N°09/AONO-PU/RN/D42/CF/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 du 02/03/2023

pour les Travaux Réhabilitation du CSI de BADADJI dans la Commune de Figuil

### 1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du BIP 2023, le Maire de la Commune de Figuil, Maître d'Ouvrage lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les Travaux de Réhabilitation du CSI de BADADJI dans la Commune de Figuil.

### 2. Consistance des travaux

Les travaux comprennent notamment:

- ✓ Maçonnerie,
- ✓ Charpente - Couverture-Plafond,
- ✓ Menuiserie métallique et Bois,
- ✓ Electricité,
- ✓ Peinture,

### 3. Délais d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de Trois (03) mois maximum à compter de la date de signature de l'Ordre de service de commencer les travaux.

### 4. Allotissement

Les travaux ne sont pas subdivisés lot.

### 5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : 9 100 000 (Neuf Millions Cent Mille) Francs CFA

### 6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

### 7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget d'investissement public du MINSANTE de l'exercice 2023.

### 8. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission établie par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des finances et dont la liste figure dans la pièce 12 du DAO, d'un montant de 182 000 (Cent quatre-vingt-deux mille) F CFA et Valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres :

## **9. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables au **Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil**, Téléphone : 222 39 70 17, dès publication du présent avis.

## **10. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres**

Le dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu au **Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil**, Téléphone : 222 39 70 17 dès publication du présent avis par voie de presse écrite et par voie d'affichage dans les locaux de ladite Commune, contre versement d'une somme non remboursable de **10 000 (Dix mille) francs CFA**, payable à la Recette Municipale de la Commune de FIGUIL.

## **11. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir au **Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil** au plus tard le **30/03/2023 à 10 heures** et devra porter la mention :

**« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence**

**N°09/AONO-PU/RN/D42/C-F/SG/ST/CIPM/SIGAMP/2023 du 02/03/2023**

**pour les Travaux Réhabilitation CSI de BADADJI dans la Commune de Figuil**

**A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

## **12. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou compagnie d'assurance agréées par le Ministère chargé des Finances.

## **13. Ouverture des plis**

L'ouverture des plis se fera en un temps à savoir : l'ouverture des pièces administratives, des offres techniques et financières qui auront lieu le **30 Mars 2023 à 11heures** au plus tard par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès de la Commune de Figuil.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

## **14. Principaux critères :**

### **1. Critères éliminatoires**

- Absence d'une pièce administrative requise après un délai de 48heures,
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée,
- Absence de la caution de soumission,
- Note technique inférieure à 70%.
- Non-conformité du modèle de soumission au DAO ;

## 2. Critères essentiels

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront à titre indicatif sur:

- Situation financière ;
- Accès à une ligne de crédit ou autres ressources financières
- Expérience de l'entreprise ;
- Personnels (Moyens humains) ;
- Matériels de chantiers à mobiliser ;
- Attestation de visite de site assorti d'un rapport de visite de site
- Méthodologie d'exécution des travaux et planning
- Présentation générale des offres
- CCTP et CCAP paraphés et signés à la dernière page

**NB :** Seuls les soumissionnaires qui auront obtenu une note technique au moins égal ou supérieur à 70% seront admis à l'analyse financière

## 14. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

## 15. Nombre maximum de lots

Sans objet

## 16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant 90 jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

## 17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires sur l'Appel d'Offres peuvent être obtenus aux heures ouvrables au **Secrétariat particulier du Maire de la Commune de Figuil**.

**NB : Pour tout acte de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25/ 699 37 07 48.**

Copie:

- Préfet/ML ;
- ARMP ;
- MINMAP/ML ;
- MINDDEVEL/ML ;
- MINEPAT/ML ;
- Président CIPM/FGL ;
- RM/FGL
- Affichage
- CHRONO/ARCHIVES.

Figuil, le 02 MARS 2023

Le Maire de la Commune de Figuil

